

COMMUNE
de
HAUCONCOURT



A Haucourt, le 21 septembre 2021

Monsieur Philippe WAGNER
Maire d'HAUCONCOURT

Au

Aux entreprises du PI du Malambas et du
Lieudit d'Amelange
et
à toutes les personnes pouvant être
concernées par ces travaux

**Objet : Réfection de la Rue du Canal et de la Route de l'Ancienne Raffinerie -
Fermeture à la circulation de la rue du Canal durant 3 week-ends**

Madame, Monsieur,

Les travaux de réfection de la Rue du Canal et de la Route de l'Ancienne Raffinerie viennent de débuter. Comme je vous l'avais indiqué dans mon précédent courrier, je vous informe que

la Rue du Canal sera fermée à la circulation les week-ends suivants :

- **Samedi 23 octobre et dimanche 24 octobre 2021 de 7H00 à 19H00 ;**
- **Samedi 30 octobre et dimanche 31 octobre 2021 de 7H00 à 19H00 ;**
- **Samedi 6 novembre et dimanche 7 novembre 2021 de 7H00 à 19H00.**

Ces 3 week-ends de travaux vont permettre à la société STRADEST de réaliser les enrobés en dehors des horaires habituels des entreprises, afin de limiter l'impact de ces travaux.

2 finisseurs déposeront les enrobés en parallèles sur les 2 côtés de la chaussée. La Rue du Canal devra donc être totalement fermée à la circulation.

Je vous remercie de communiquer ce planning de fermeture à tous vos contacts susceptibles d'intervenir ces week-ends.

L'arrêté de circulation correspondant est présenté au verso de cette lettre.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire,
Ph. WAGNER

COMMUNE
de
HAUCONCOURT



ARRETE N° 2021/018
REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LE
STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION
RUE DU CANAL DURANT 3 WEEK-ENDS
(en Octobre et novembre 2021)

Le Maire de HAUCONCOURT

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière notamment les dispositions du livre I – 8^{ème} partie « signalisation temporaire » approuvées le 6 novembre 1992,
Considérant qu'en raison de travaux de pose des enrobés, Rue du Canal, par la société STRADEST, il est nécessaire de fermer l'accès à la rue du Canal durant 3 week-ends.

ARRETE

Article 1 : Le samedi 23 octobre et le dimanche 24 octobre 2021 de 7H00 à 19H00, le samedi 30 octobre et le dimanche 31 octobre 2021 de 7H00 à 19H00 et le samedi 6 novembre et le dimanche 7 novembre 2021 de 7H00 à 19H00, la rue du Canal sera totalement fermée afin d'y effectuer des travaux de pose des enrobés par la société STRADEST, charge pour elle de se conformer aux dispositions énoncées aux articles suivants.

Article 2 : Durant les 3 week-ends cités ci-dessus et aux horaires indiqués, la circulation rue du Canal est interdite à tous les usagers : piétons, cyclistes et tous véhicules motorisés
L'arrêt et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits au droit des travaux à réaliser. Seuls y auront accès les véhicules d'intervention d'urgence et ceux de l'entreprise adjudicataire.

Article 3 : Toutes les conditions de sécurité et de signalisation routière de jour comme de nuit dans l'emprise du chantier sont à la charge exclusive de l'entreprise adjudicataire qui pourra être reconnue responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation. La signalisation temporaire de chantier devra être conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière notamment les dispositions du livre I – 8^{ème} partie « signalisation temporaire » approuvées le 6 novembre 1992. Sa mise en place sera effectuée 30 minutes avant le début des travaux.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
Sociétés STRADEST
SIM – Monsieur Marc FLEURANCE
Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de MAIZIERES LES METZ
Monsieur le Chef de la Police Intercommunale



Fait à Hauconcourt, le 21 septembre 2021
Le Maire
Ph WAGNER